

« PHIL LE GUIDE CAMARGUE - CEVENNES PASSION »
En 4X4 éco-touristique hydrogène et visites guidées à pied

Protocole Anticovid 19

Décret national assouplissant les règles de distanciation applicables au Service Public Routier moins de 10 Personnes (art.21)

Modifiant le décret du 31 mai 2020, un décret du 21 juin 2020 allège les mesures de distanciation mises en place dans le transport routier de moins de 10 personnes pour faire face à l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus.

1- Le principe selon lequel un seul passager est autorisé à s'asseoir dans le véhicule disparaît.

2- Le texte prévoit une séparation fixe entre le chauffeur et le passager à l'avant.

3- Deux passagers sont admis sur chacune des 2 autres rangées du véhicule en présence d'une paroi fixe ou amovible : en l'absence de celle-ci, la première rangée est occupée par un seul passager, les suivantes pouvant être occupées par deux passagers.

4- La limitation à deux passagers ne s'applique plus lorsque les passagers appartiennent à un même foyer, à un même groupe ou pour l'accompagnant d'une personne handicapée.

PROCOLE 2021 ANTI COVID19 - "PHIL LE GUIDE PASSION"

4X4 écotouristique hydrogène (toit ouvrable - 6/8 passagers)

DECOUVERTE PATRIMOINE naturel et écologique, historique et culturel, artisanal et agricole, écotouristique et gastronomique

I. MESURES SPÉCIFIQUES AUX "TAXIS - VTC"



#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

TRANSPORTS :
KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Taxi ou conducteur VTC : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Précautions anti-Covid-19 « employeurs-employés Taxi-VTC » validées par le MINISTÈRE DU TRAVAIL avec le concours de l'Anses, le réseau Assurance maladie, de l'INRS, l'Anact et médecins du travail.

➔ DÉCRET MODIFICATIF DU 31 MAI 2020 APPLICABLE AU "TRANSPORT PUBLIC ROUTIER 8 PASSAGERS"

- 1 - Le principe d'un seul passager autorisé à s'asseoir dans le véhicule de transport disparaît.
- 2 - Séparation fixe obligatoire entre chauffeur et passager avant. Deux passagers sont admis sur chacune des 2 autres rangées si paroi fixe ou amovible : en l'absence de celle-ci, la première rangée est occupée par un seul passager, les suivantes pouvant être occupées par deux passagers.
- 3 - La limitation à deux passagers ne s'applique plus lorsque les passagers appartiennent à un même foyer ou groupe.
- 4 - Masque agréé pour le chauffeur.

➔ RÉALISER :

- Aérer régulièrement le véhicule,
- Le client ouvre et ferme lui-même la porte du véhicule,
- Au départ et à l'arrivée, les bagages sont entreposés dans le coffre après ouverture de celui-ci par le client qui le referme,
- Ne pas poser de bagages sur la banquette arrière sauf s'il s'agit d'un petit sac, gardé sur les genoux,
- Nettoyer l'intérieur du véhicule a minima au début et à la fin de la prise de poste,
- Ne pas proposer au client de boissons ou friandises durant le transport,
- Privilégier le paiement avec carte bancaire et nettoyer l'appareil après chaque utilisation (sauf si paiement sans contact),
- Demander au client d'emporter tous ses déchets lorsqu'il quitte le véhicule,
- Pauses et restauration : proscrire les repas à l'intérieur du véhicule.

II. MES 19 MESURES SPECIFIQUES AU MICRO-TRANSPORT (8 PASSAGERS) ECOTOURISTIQUE HYDROGENE

➡ **CHAUFFEUR-GUIDE :**

- Le seul à conduire mon véhicule
- Port obligatoire **masque agréé + fenêtre ouverte**
- "**Test agréé négatif Covid**" chaque 10 jours ou, si obligatoire, "certificat de vaccination" ou "pass sanitaire".

➡ **PASSAGERS :**

- **Plaquette expliquant les règles anti Covid** (A3 plastifié facilitant la désinfection)
- Proposition de **désinfection des mains au départ** (gel hydroalcoolique ou lingettes) puis sur demande de tout passager
- **Masque agréé** pouvant être provisoirement enlevé en pleine nature ou si fenêtres et toit du véhicule totalement ouverts
- **Pas de consommation de nourriture** dans le véhicule
- **Si obligatoire :** "certificat vaccination" ou "pass sanitaire" anticovid.

➡ **VÉHICULE :**

- **Désinfection** avant chaque départ
- **Aération optimale** avec fenêtres et toit + ou - ouverts en fonction de la météo : en cas de pluie ou de trop grand froid, proposition de reporter la sortie à une date mutuellement convenue
- **Disposition des passagers** (séparation plexiglas entre couples + matière spéciale sous fenêtres + aération optimale) :
 - a) "2 places avant" : **plexiglas fixe** séparant chauffeur et passager
 - b) "3 places du milieu" : **plexiglas mobile** entre 1 couple et autre personne sauf si les 3 sont du même foyer
 - c) "4 places arrière" : **réduction à 2 places** sauf si les 3 ou 4 sont du même foyer
 - d) Membres d'un même foyer toujours **ensemble par rangée**.

➡ **RENDEZ-VOUS ET PARCOURS :**

- Rendez-vous sur **parking gratuit en plein air avec distanciation physique**
- **Parcours sans aucun arrêt en lieu confiné** : pour "l'arrêt toilettes" en manade de taureaux, après vérification sanitaire des locaux par le chauffeur, chaque famille s'y rend alternativement
- **Halte-gourmande** (6 spécialités et boissons camarguaises) : toujours en plein air en milieu naturel avec **verres écoplastiques désinfectés et respect de la distanciation physique**
- **Si contrôle routier** : présentation "licence transport public routier moins de 10 personnes" + "Feuille de route" + "Protocole anti-Covid19"
- En cas de très mauvaise météo ou d'interdiction préfectorale de circuler (confinement ou alerte météo orange), **je m'engage à rembourser en totalité la réservation ou à la reporter à une date mutuellement convenue.**

"Phil le Guide Passion

en 4X4 écotouristique hydrogène" (8 places)

30240 - LE GRAU-DU-ROI

06 07 75 38 94 - philipos@wanadoo.fr



www.facebook.com/phil.le.guide/